Conseil des droits de l’homme

48e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Iran**

Genève, le 24 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Iran et lui formule les recommandations suivantes:

1. Réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort et instaurer un moratoire sur son usage pour les mineurs au moment des faits ainsi que pour les délits liés aux drogues, conformément aux obligations internationales de l’Iran.
2. Dissoudre la police des mœurs et mettre fin aux mesures visant à restreindre les femmes et les filles dans l’exercice de leurs droits de l’homme.
3. Se conformer, dans tout lieu de détention, aux Règles Nelson Mandela, et garantir le droit à un procès équitable de toute personne détenue, y compris à avoir l’assistance d’un défenseur de son choix et à être informée dans un délai rapide de la nature et des motifs de l’accusation portée contre elle.
4. Prendre les mesures nécessaires pour combattre les discriminations à l’encontre des membres de toutes les minorités ethniques ou religieuses, et remédier aux inégalités socio-économiques dans les provinces majoritairement habitées par ces minorités.

Je vous remercie.